

D E C R E T

98/.....120...../PRG/SGG

**PORTANT NOMINATION DE DEUX (2) DIRECTEURS PREFECTORAUX DE LA
JEUNESSE, DES SPORTS ET DE L'ÉDUCATION CIVIQUE.**

Le Président de la République

- VU - la Loi Fondamentale ;
- VU - le Décret D/96/098/PRG/SGG du 09 Juillet 1996, portant nomination du premier Ministre ,
- VU - le Décret D/96/099/PRG/SGG du 10 Juillet 1996, portant nomination des membres du Gouvernement tel que modifié par les Décrets D/97/013/PRG/SGG du 14 Février 1997 et D/97/245/PRG/SGG du 20 Octobre 1997 ;
- VU - le Décret n°96/111/PRG/SGG du 29 Août 1996, portant attribution des membres du gouvernement ;
- VU - le Décret N°97/081/PRG/SGG du 5 Mai 1997 portant organisation du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Éducation Civique ;

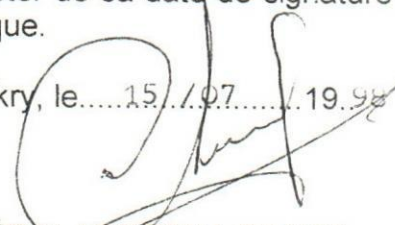
DÉCRÈTE

Article 1^{er}: Monsieur BAH Mohamed Saïdou Mle 190830 Y Administrateur civil H/A, précédemment Chef Section Sports et Culture à l'Inspection Régionale de la Jeunesse, des Sports et de l'Éducation Civique de Boké est nommé Directeur Préfectoral de la Jeunesse et de l'Éducation Civique de Boké en remplacement de Monsieur SOUMAH Soriba relevé de ses fonctions pour faute lourde.

Article 2: Monsieur CAMARA Abdoulaye Mle 196370 M Administrateur civil H/A, précédemment Chef Section Sports et Culture à Koubia est nommé Directeur Préfectoral de la Jeunesse et de l'Éducation Civique de Faranah en remplacement de Monsieur CAMARA Passy relevé de ses fonctions pour faute lourde.

Article 3: Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le.....15...../07...../19.98


GÉNÉRAL LANSANA CONTE